

I-AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : Agence de Développement de l'Élevage des Ruminants
(ADER) en République du Bénin

Objet : Sélection d'un cabinet pour la coordination et contrôle des travaux
d'aménagements fourragers

Référence du marché : *PI_ADER_121344*

AVIS N° 003 /ADER/PRMP/SP-PRMP du 10 / 04 /2026

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de l'Élevage des Ruminants (ADER) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 09/04/2026 (version 2).
2. L'Agence de Développement de l'Élevage des Ruminants (ADER) en République du Bénin sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget au titre de l'année 2026 des fonds du budget national, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au ***Sélection d'un cabinet pour la coordination et contrôle des travaux d'aménagements fourragers.***
3. Les prestations constituées en lot unique consistent à coordonner et contrôler l'ensemble des étapes du programme afin de réussir l'installation des 3.000 ha d'aménagements fourragers dans la période programmée dans les meilleures conditions. De façon spécifique, il s'agit de :
 - Établir un plan de travail extrêmement détaillé et allouer les ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre (phase multiplication → et des aménagements fourragers),
 - Coordonner, phase par phase, étape par étape, les actions des partenaires afin d'optimiser la logistique et d'atteindre les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus,
 - Contrôler de manière détaillée les travaux (quantum et qualité) des contractants/sous-traitants/main d'œuvre afin de permettre à l'ADER de valider et payer les services réellement accomplis.

4. Le délai de réalisation de la mission est de cinq (05) mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Conformément à la procédure de sélection fondée sur la qualification du consultant (SFQC) l'autorité contractante procédera à l'analyse des manifestations d'intérêt reçues afin d'identifier le candidat disposant des qualifications et de l'expérience les plus pertinentes en rapport avec la réalisation des prestations. Seul le candidat retenu, est invité à soumettre une proposition technique et financière puis, à condition que cette proposition soit conforme et acceptable, peut être invité à une négociation conduisant à la conclusion du marché. Si les négociations avec le candidat n'aboutit pas, l'autorité contractante invitera successivement le candidat suivant le mieux qualifié et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé.
8. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats ont soumissionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue d'atteindre le minimum de cinq (05) candidats.
9. La présélection du candidat tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
<p>1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations</p>	[10]	<p>- Inscription de l'une des activités au RCCM/Statuts : 10 points ;</p> <p>- Non Inscription de l'une des activités au RCCM/Statuts : 0 point.</p>	<p>Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts</p> <p>La nature des activités du candidat (cabinet) « être une entreprise intervenant dans le domaine agricole ou agropastoral</p>
<p>2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025) et de l'année en cours années</p>	[25]	<p>Fournir les preuves des expériences générales dans le domaine agricole:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes 05 copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 25 points à raison de 5 points par expérience suivi des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants ; <p>Fournir aucune copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 00 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)

NB : attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception non appuyés des pages de garde et de signature des contrats correspondants = 00 points

- *Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*

Disposer d'un personnel d'encadrement composé de :

Chef de mission : Bac+5 en agronomie, élevage, agro pastoralisme ou domaine équivalent ayant au moins 10 ans d'années d'expériences et ayant conduit au moins (05) missions en générale dans le domaine agricole = **15 POINTS** à raison de :

2 Points pour le diplôme

5 Points soit 0,5 par année expérience

8 Points soit 1,6 par mission

Technicien associé : Bac+4 agronomie, élevage, agro pastoralisme avec au moins 7 ans d'années d'expériences et ayant conduit au moins (05) missions en générale dans le

		<p>domaine agricole = 10 POINTS à raison de :</p> <p>1,5 Points pour le diplôme 3,5 Points soit 0,5 par année expérience 5 Points soit 1 par mission</p>	
<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025) et de l'année en cours années</p>	<p>[50]</p>	<p>Fournir les preuves des expériences spécifiques (missions similaires) dans le domaine de prestation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes 02 copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception des expériences spécifiques (missions similaires) appuyées des pages de garde et de signature des correspondants (copies simples) dans la coordination de projets agricoles, supervision de travaux agricoles ou gestion de programmes agricoles multi-sites (spécifiquement avec des petits producteurs agricoles) dépassant les 2 000 ha = 50 points à raison de 25 points par expériences similaires; <p>Fournir aucune copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception des expériences spécifiques appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) dans la coordination de projets agricoles, supervision de travaux agricoles ou gestion de programmes agricoles multi-sites</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)

		<p>(spécifiquement avec des petits producteurs agricoles) dépassant les 2 000 ha = 00 points</p> <p>NB : attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception non appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants = 00 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement</p> <p>Le personnel d'encadrement doit justifier :</p> <p>Chef de mission : avoir conduire deux (02) missions spécifiques (missions similaires) dans la coordination de projets agricoles, supervision de travaux agricoles ou gestion de programmes agricoles multi-sites (spécifiquement avec des petits producteurs agricoles) dépassant les 2 000 ha = 25 points à raison de 12.5 points par expériences similaires suivi des attestations de travail ou certificat de travail appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copie simple)</p> <p>Technicien associé : avoir conduire deux (02) missions spécifiques (missions similaires) dans la coordination de projets agricoles, supervision</p>
--	--	--

		<p>de travaux agricoles ou gestion de programmes agricoles multi-sites (spécifiquement avec des petits producteurs agricoles) dépassant les 2 000 ha = 25 points à raison de 12,5 points par expériences similaires suivi des attestations de travail ou certificat de travail appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copie simple)</p> <p>NB : attestations de travail ou certificat de travail non appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants = 00 points</p>	
<p>4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</p>	<p>[05]</p>	<p>✓ Ne pas Fournir une note de présentation du cabinet ou de la firme et son organigramme : 00 points ;</p> <p>✓ Fournir une note de présentation du cabinet ou de la firme avec la preuve d'existence d'un siège physique assortie d'un plan d'indication clair : 3 points.</p> <p>✓ Fournir une note de présentation du cabinet ou de la firme sans la preuve d'existence d'un siège physique assortie d'un plan d'indication clair : 00 point.</p> <p>✓ Fournir l'organigramme du cabinet ou de la firme : 02 points</p>	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme</p>

<p>5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</p>	<p>[10]</p>	<p>Le soumissionnaire devra constituer une équipe avec des profils spécifiques et justifier des compétences suivantes :</p> <p><u>Coordinateur national</u> : (04) point (non figurant sur la liste du personnel (02) point ; diplôme requis (niveau + nombre d'année) (02) points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Bac+5 en agronomie, élevage, agro pastoralisme ou domaine équivalent ○ minimum 10 ans d'expérience dont 10 ans la coordination de projets agricoles, supervision de projets agricoles > 2000 ha, ○ Expérience pour la mise en œuvre de travaux agricoles mécanisés ○ très bonne connaissance des départements cibles (Alibori, Atacora, Borgou, Donga, Collines), <p><u>Spécialiste technique</u> : (03) point (non figurant sur la liste du personnel (01) point ; diplôme requis (niveau + nombre d'année) (02) points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Bac+4 agronomie, élevage, agro pastoralisme ○ minimum 7 ans d'expérience dont des projets agricoles éparpillés chez des petits producteurs, 	<p>Liste du personnel et copie simple des diplômes</p>
--	-------------	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> ○ supervision de projets agricoles > 500 ha, ○ Expérience pour la mise en œuvre de travaux agricoles mécanisés, ○ Expérience avec des chantiers à haute intensité de main-d'œuvre, ○ très bonne connaissance des départements cibles (Alibori, Atacora, Borgou, Donga, Collines), <p><u>Responsable SIG (03) point</u> (non figurant sur la liste du personnel (01) point ; diplôme requis (niveau + nombre d'année) (02) points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Bac+4 SIG ou géomatique avec minimum 5 ans d'expériences ○ Expérience avec les logiciels de gestion de bases de données ERP (SAGE, Odoo,...) ○ Expérience dans le domaine agricole 	
TOTAL	[100]		

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

Section I : Instructions aux Candidats

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics: **Secrétariat de la Personne responsable des marchés publics de l'ADER, sise derrière l'immeuble abritant l'Institut National de la Femme, Deuxième bâtiment dans la rue portail marron, avenue Jean Paul II** ; E-mail : cokou.dah@presidence.bj; et prendre connaissance des documents de présélection **tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures 30 mn, les matins et de 14 heures à 17 heures 30 mn les après-midi heure locale (GMT + 1)**.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 16 / 04 /2026. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : **Secrétariat de la Personne responsable des marchés publics de l'ADER, sise derrière l'immeuble abritant l'Institut National de la Femme, Deuxième bâtiment dans la rue portail marron, avenue Jean Paul II** ; E-mail : cokou.dah@presidence.bj; à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste normale ou l'acheminement à domicile localement.

BON A LANCER

Ce retrait est matérialisé par une fiche¹ de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

12. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF accessible, le tout dans une enveloppe unique portant la mention :

Agence de Développement de l'Élevage des Ruminants (ADER)

Manifestation d'intérêt relatif à la Sélection d'un cabinet pour la coordination et contrôle des travaux d'aménagements fourragers (AVIS N° 003 /ADER/PRMP/SP-PRMP du 10 / 04 /2026)

Reference SIGMAP : *PI_ADER_121344*

¹ Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armac.bj

Section I : Instructions aux Candidats

« Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis »

à l'adresse ci-après : *Secrétariat de la Personne responsable des marchés publics de l'ADER, sise derrière l'immeuble abritant l'Institut National de la Femme, Deuxième bâtiment dans la rue portail marron, avenue Jean Paul II ; E-mail : cokou.dah@presidence.bj au plus tard le 29 / 04 /2026 à 10 heures précise heure locale (GMT + 1).* Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : *Salle de Réunion de l'Agence de Développement de l'Elevage des Ruminants (ADER), sise derrière l'immeuble abritant l'Institut National de la Femme, Deuxième bâtiment dans la rue portail marron, avenue Jean Paul II, le 29 / 04 /2026 à 10 heures 30 minutes heure locale (GMT + 1).*

BON A LANCER

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité

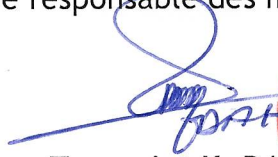
Section I : Instructions aux Candidats

contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus deux (02) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

BON A LANCER

Cotonou, le 10 / 04 /2026

La Personne responsable des marchés publics,



Toussaint K. DAH

